

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 02 février 2026

DATE DE LA CONVOCATION

26 janvier 2026

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 28

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 3

Total votants : 31

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 02 février 2026

L'an deux mil vingt six

Et le 02 février à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de Monsieur Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Yves-Marie HAHUSSEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Florence BARRAUD RODET (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy) a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson),

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),

Michel LAURENT a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-

Membres Titulaires absents ou excusés :

Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Cécile JORY-JANVIER (Huisseau-sur-Cosson), Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan),

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Monsieur Laurent ALLANIC a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 041-004-2026

Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet de Coordinateur·trice du Réseau des Secrétaires Généraux de Mairie / Directeurs Généraux des Services – Recrutement et définition des missions

Monsieur le Président rappelle que les secrétaires généraux de mairie (SGM) et directeurs généraux des services (DGS) des communes membres de la Communauté de communes jouent un rôle central dans la continuité et la qualité du service public local. Leur action, souvent menée dans un contexte d'isolement professionnel, de complexité normative croissante et de tensions liées aux recrutements, nécessite un accompagnement renforcé pour garantir l'efficacité des administrations communales et la cohésion du bloc communal.

Dans ce cadre, les élus de la Communauté de communes ont identifié la nécessité de structurer un réseau professionnel territorial dédié aux SGM/DGS, complémentaire aux dispositifs existants (Centre de Gestion, CNFPT). Ce réseau vise à :

- Renforcer la coopération entre les communes et l'intercommunalité ;
- Soutenir les petites communes confrontées à des difficultés de remplacement ;
- Professionnaliser et fidéliser les agents en leur offrant un cadre d'échange et d'appui technique ;
- Développer des outils collaboratifs (plateforme numérique, fiches pratiques, annuaire partagé) pour faciliter le travail quotidien et diffuser et partager les bonnes pratiques.

Pour animer ce réseau et en assurer la pérennité, il est proposé de créer un poste de Coordinateur-trice du Réseau des Secrétaires Généraux de Mairie / Directeurs Généraux des Services, rattaché à la Direction Générale de la Communauté de communes. Ce poste, à forte dimension opérationnelle et relationnelle, aura pour missions principales :

- La structuration et l'animation du réseau (élaboration d'un plan d'action annuel, organisation de réunions thématiques, gestion d'une plateforme collaborative, ...);
- L'appui technique aux communes (remplacements ponctuels, accompagnement des nouvelles prises de poste, conseil en rédaction d'actes, élaboration budgétaire, ...);
- La veille réglementaire et la diffusion d'informations ciblées (alertes, newsletters) ;
- Le développement de partenariats avec le Centre de Gestion, le CNFPT et d'autres acteurs institutionnels.

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'intérêt général, visant à :

- Garantir la continuité du service public en sécurisant les communes ;
- Optimiser les ressources humaines du territoire en mutualisant les expertises et en limitant les recours à des prestataires externes ;
- Renforcer l'attractivité des métiers territoriaux en offrant un cadre professionnel dynamique et solidaire.

A l'issue de la procédure de recrutement et au regard du profil des candidats retenus, il sera procédé à l'actualisation du tableau des effectifs en ne retenant que le seul grade de nomination (la loi ne fait pas obstacle à la création d'un emploi sur plusieurs grades dans des cadres d'emplois différents : cf. rédaction de l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique et dans ces conditions, il n'y a pas création de plusieurs emplois et donc pas de suppression avec passage en comité social territorial). Les vacances d'emplois qui ne correspondent pas au grade détenu seront annulées.

Si cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire, Monsieur le Président demande que le Conseil communautaire l'autorise, en cas de recherches infructueuses de candidats titulaires ou lauréats d'un concours de la Fonction publique territoriale, à recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique (contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite maximale de six ans. Au terme de cette durée, la reconduction ne peut avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée).

Au regard de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de :

- Créer un poste permanent de Coordinateur-trice du Réseau des SGM/DGS à temps complet, relevant de la filière administrative (catégorie B), dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux aux grades de Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème et 1ère classe cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (ou catégorie A au grade d'Attaché selon le profil recruté).
- Rappeler que ces emplois pourront être pourvus par le recrutement d'un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du CGFP en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires ;
- Rappeler que les crédits sont inscrits au budget ;
- De l'autoriser à signer toutes pièces relatives à cette affaire et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un poste permanent de Coordinateur-trice du Réseau des SGM/DGS à temps complet, relevant de la filière administrative (catégorie B), dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux aux grades de Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème et 1ère classe cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (ou catégorie A au grade d'Attaché selon le profil recruté).

- RAPPELLE que ces emplois pourront être pourvus par le recrutement d'un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du CGFP en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires ;
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes pièces relatives à cette affaire et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Laurent ALLANIC



Le Président

Gilles CLEMENT

